

ACCORD EN VERTU DE L'ARTICLE 10-9.00

LE PRÉSENT ACCORD A POUR OBJET D'AMENDER L'ENTENTE

INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR
PROTESTANTS, LES COMMISSIONS SCOLAIRES CONFESSIONNELLES PROTESTANTES ET LES
COMMISSIONS SCOLAIRES DISSIDENTES POUR PROTESTANTS (CPNCP)

ET

D'AUTRE PART

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU QUÉBEC (APEPQ)

OBJET: AJOUT DE L'ANNEXE LI

(Certaines enseignantes de la Commission scolaire Baie-des-Ha! Ha!
embauchées par la Commission scolaire Saguenay "P")

69-8024 (14)

CENTRE DE DOCUMENTATION

D. G. P. R.



Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit:

L'annexe LI est ajoutée.

ANNEXE LI

CERTAINES ENSEIGNANTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE BAIE-DES-HA! HA!
EMBAUCHÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE SAGUENAY "P"

1. Au 1^{er} juillet 1993, les enseignantes dont les noms suivent et qui étaient antérieurement à l'emploi de la Commission scolaire Baie-des-Ha! Ha! sont embauchées par la Commission scolaire Saguenay "P":

Corey, Frances
MacLeod, Cheryl
Rent-Gallant, Elaine

2. Chacune des enseignantes dont il est question à l'article 1 bénéficie de la reconnaissance de sa permanence auprès de la Commission scolaire Saguenay "P". Chacune de ces enseignantes bénéficie également de la reconnaissance de ses années d'expérience, de son ancienneté, de sa banque de jours non monnayables de congés de maladie, de ses mois de service au sens de la clause 5-4.01 de l'entente et de son droit à l'application des clauses 6-2.08 et 6-5.02 de l'entente si la seule raison qui lui ferait perdre ce droit découle de la rupture de son lien d'emploi avec la Commission scolaire Baie-des-Ha! Ha!.
3. La présente entente entre en vigueur le 1^{er} juillet 1993.


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 17^e jour du mois de juin 1993.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES POUR PROTESTANTS,
LES COMMISSIONS SCOLAIRES
CONFESSIONNELLES PROTESTANTES
ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES
DISSIDENTES POUR PROTESTANTS
(CPNCP)



M. Robin Drake
Président (CPNCP)

POUR L'ASSOCIATION PROVINCIALE
DES ENSEIGNANTS PROTESTANTS DU
QUÉBEC (APEPQ) POUR LE COMPTE
DES SYNDICATS DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS QU'ELLE REPRÉ-
SENTE



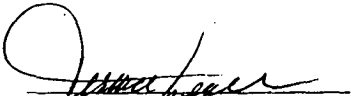
M. Georges-Noël Fortin
Vice-président (CPNCP)



M. Thomas V. Hayden
Négociateur (MBQ)



M. Olivier Dolbec
Porte-parole pour la partie
syndicale



M. Terence Léves
Négociateur (ACSPQ)